

Des églises en quête de miracles

Jean-Paul L'Allier

Numéro 79, hiver 1998–1999

Le patrimoine religieux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16639ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

L'Allier, J.-P. (1998). Des églises en quête de miracles. *Continuité*, (79), 24–25.

Des églises en quête de miracles

Par Jean-Paul L'Allier

Dans moins de 10 ans, Québec célébrera quatre siècles d'histoire. C'est peu à l'échelle de l'Asie et de l'Europe, mais cela fait quand même de Québec la plus vieille ville d'Amérique au nord du Mexique.

GRANDEURS ET MISÈRES DE L'ÉGLISE

Notre société ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui s'il n'y avait pas eu d'abord la présence et l'action de l'Église dans tous les domaines d'activités et, en particulier, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'organisation sociale. Les églises sont souvent apparues avant les hôtels de ville; les grandes communautés religieuses ont pour leur part construit des bâtiments dont certains enrichissent notre patrimoine.

Puis, il y a eu la Révolution tranquille. L'Église, pour mille et une raisons, a dû se replier sur sa fonction première: l'activité pastorale. D'un côté, elle a mis en place des réformes que de nombreux pratiquants ont eu de la difficulté à comprendre, d'un autre, elle a résisté à des changements qu'une majorité semblait réclamer. Résultat: son pouvoir d'attraction a diminué.

Aujourd'hui, l'âge moyen dans les communautés religieuses est de plus en plus élevé, cependant que les membres qui en font partie sont de moins en moins nombreux. On constate que la présence aux offices religieux diminue d'année en année et que les ressources financières nécessaires à l'entretien du patrimoine religieux deviennent nettement insuffisantes. C'est notamment grâce à l'apport

Le clocher de Saint-Cœur-de-Marie est un point de repère dans le paysage urbain de Québec. Sa valeur patrimoniale aura permis un investissement de la Ville et de l'État pour sa restauration.

Photo: Brigitte Ostiguy



À moins que l'indifférence d'aujourd'hui ne soit remplacée par un minimum de clairvoyance et de décisions à caractère politique, nous verrons s'effacer en moins d'une génération le patrimoine qui rappelle ce que nous avons été et sans lequel nous n'aurions pu naviguer jusqu'à l'aube du troisième millénaire.

de fonds publics que certains bâtiments à caractère patrimonial résistent à la décrépitude. L'heure n'est plus à la construction de nouveaux temples. On voit plutôt naître ici et là des centres multifonctionnels (centre communautaire, école primaire, bibliothèque de quartier et centre pastoral) qui répondent mieux aux besoins des communautés implantées en banlieue des grandes villes.

Le patrimoine religieux est menacé de disparaître. L'Église, tant à cause de ses structures complexes que des ressources dont elle dispose, n'a pas les moyens de voir à la sauvegarde de son patrimoine comme elle l'a fait jusqu'ici. Elle a besoin de la contribution des citoyens. De leur côté, les fidèles qui s'émeuvent à la pensée de perdre une église crient au milieu d'un océan d'indifférence et sont incapables d'assumer le sauvetage espéré. Enfin, les gouvernements, pauvres de la multiplicité de leurs choix et incapables de se concentrer sur leurs véritables priorités, répondent ici et là aux appels de détresse d'un curé plus habile, d'une passionaria, ou, le plus souvent maintenant, d'un groupe de pression ou d'intérêts dont on souhaite l'appui ou, à tout le moins, la neutralité.

URGENCE SAUVETAGE

C'est dans ce contexte, dont j'avais une perception assez nette, que j'ai été élu à la mairie de Québec en 1989. Un de mes premiers gestes a été de rencontrer l'archevêque de Québec, M^{gr} Maurice Couture, afin de convenir avec lui du principe de la mise sur pied d'un comité de sauvegarde du patrimoine religieux. Plutôt que d'être pris par surprise par la décision d'une fabrique ou d'une communauté religieuse, nous avons convenu de nous informer constamment de l'état des dossiers les plus urgents en nous donnant de trois à six mois de réflexion afin d'éviter les décisions hâtives et pour pouvoir récupérer ce qui pouvait l'être.

C'est à l'initiative de la Ville de Québec que s'est tenu dans la capitale, il y a déjà un an, le premier colloque international sur « L'avenir des biens d'Église ». Il s'agissait d'abord de mettre en commun les connaissances des uns et des autres et de partager si possible des voies de solution qui auraient pu connaître ailleurs, aux États-Unis et en Europe, quelque succès. La rencontre a démontré l'étendue du défi, la faiblesse des moyens pour y faire face et l'absolue nécessité d'agir,

dans un équilibre toujours difficile avec le cœur et la raison mais autant que possible en concertation de toutes les ressources accessibles.

Avant ce colloque, l'archevêché et la Ville de Québec avaient conjointement commandité une étude afin d'identifier les principaux bâtiments religieux devant faire l'objet d'efforts de conservation et de mise en valeur dans les années à venir: quelque 16 églises sur le territoire de la région de Québec. Mais ce n'est pas avec des mots, des prières et des incantations que l'on réussira là où les murs risquent de s'effondrer, les toits coulent et la maçonnerie est devenue dangereuse.

Chaque jour qui passe accentue la menace et transforme en problème une partie du défi. « Sauvez les églises », me dit-on dans les cercles plus attachés aux questions patrimoniales qu'aux questions religieuses. Oui, mais avec quel argent et pour combien de temps? Dès lors, des choix s'imposent. Des choix liés aux ressources disponibles, guidés par les volontés d'agir et cherchant à sauver l'essentiel faute de pouvoir tout protéger.

DES INTÉRÊTS À CONJUGUER

Du point de vue de l'Église, ce sont maintenant les besoins de la fonction pastorale qui guident, pour l'essentiel, l'allocation des fonds nécessaires à la protection des bâtiments et à leur mise en valeur. Les fidèles se font moins nombreux et devront marcher plus longtemps pour se rendre à l'église. Certains devront également apprendre à quitter leur paroisse natale pour devenir « étrangers » dans la paroisse voisine.

Du côté de la Ville, les seuls motifs qui peuvent nous amener à utiliser la taxe foncière pour la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine religieux sont d'ordre social et communautaire: dans la mesure où un bâtiment occupe une place stratégique dans la vie communautaire et dans l'organisation, par exemple des loisirs, nous pouvons y consacrer des ressources à peu près équivalentes à celles qu'il faudrait pour le remplacer.

Par ailleurs, la Ville et le gouvernement du Québec trouvent une autre forme de préoccupation commune leur permettant une intervention conjointe: celle de la mise en valeur patrimoniale d'un édifice ou d'une partie de cet édifice. C'est ainsi que nous avons trouvé les moyens d'investir près de 800 000 \$ dans la restauration du clocher de l'église



Au cours des dernières années, des sommes importantes ont été investies dans la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Photo: Brigitte Ostiguy

Saint-Cœur-de-Marie, élément significatif majeur du patrimoine urbain de la Haute-Ville. C'est pourquoi aussi nous avons consacré quelques fonds à la restauration la plus pressante de certains éléments de l'église Saint-Roch. C'est également dans le cadre de programmes reliés que le gouvernement du Québec et la Ville ont pu, au fil des années, investir ou dépenser des millions de dollars pour l'église Saint-Jean-Baptiste, la cathédrale Holy Trinity, l'église Notre-Dame-des-Victoires, etc.

Une chose est certaine, lorsque les intérêts de l'Église, de la Ville et de l'État se rencontrent, la sauvegarde est assurée. Elle devient problématique dans tous les autres cas et il sera impossible, dans les années à venir, de sauver, comme on l'a fait dans le passé, ici une façade, là un clocher, ailleurs une chapelle. Tout ne pourra pas être transformé en centre culturel, en condominium ou en musée. Le défi du patrimoine religieux, c'est le défi de toute la communauté québécoise, qu'elle soit protestante, catholique ou d'une autre confession.

Nos églises et nos monastères ont été, à échelle de la France, nos châteaux et il nous appartient de savoir ce que nous voulons en faire et de décider de la façon de protéger et de mettre en valeur ce qui doit l'être.

■
Jean-Paul L'Allier est maire de la ville de Québec.